



## TARIFS - COURS DE PIANO

Cours individuels (adultes) 45 minutes 1 x quinzaine	CHF 560.-	par trimestre
Cours individuels (adultes ou enfants) 45 minutes 1 x semaine	CHF 910.-	par trimestre
Initiation au piano et solfège (adultes) en cours collectifs min. 45 minutes 1 x semaine	CHF 860.-	par trimestre
Piano et solfège (option pour enfants jusqu'à 7 ans) en cours individuels 30 minutes 1 x semaine	CHF 560.-	par trimestre
Cours collectifs (2 à 3 personnes) min. 45 minutes 1 x semaine	CHF 760.-	par trimestre
Stage ponctuel (12 heures de cours))	CHF 1,200.-	
Stage ponctuel (6 heures de cours)	CHF 720.-	
Frais d'inscription (paiement unique)	CHF 50.-	

Anne HÜBSCHER



[www.pianitude.ch](http://www.pianitude.ch)

6 Rue du Vieux-Marché - 1260 Nyon t 022 -361 69 07 @ info@pianitude.ch



## CONDITIONS

Les inscriptions sont entendues pour la durée de toute l'année scolaire, sauf dans le cas des cours ponctuels

L'écolage est dû pour toute l'année même si les cours ne sont plus fréquentés.

Les trimestres sont payable à l'avance. En cas de non-paiement, les élèves peuvent se voir suspendre l'accès aux cours jusqu'au paiement. Les cours ainsi manqués ne seront pas remplacés.

Les frais d'inscription représentent un paiement unique valable deux ans en cas de pause. L'élève peut reprendre ses cours dans ce délai sans devoir se réinscrire.

Un trimestre compte environ 12 cours (36 cours par année repartis parfois de manière inégale).

La durée des cours collectifs peut varier en fonction du nombre et du niveau des participants.

Lorsqu'il s'agit d'un adulte, il faut compter 1 trimestre d'initiation. Dans le cas d'un enfant, la période d'initiation s'étend sur 3 trimestres.

Les cours manqués par l'élève ne seront pas remboursés ni remplacés.

Les cours qui tombent sur un jour férié ne seront pas remboursés ni obligatoirement remplacés. Toutefois, dans la mesure du possible, les cours pourront éventuellement être décalés

Les élèves inscrits en cours d'année seront facturés au prorata.

Les inscriptions seront reconduites tacitement d'année en année sauf en cas de résiliation moyennant un préavis par écrit de 1 mois pour le début de l'année scolaire.

Les cours ponctuels sont possibles uniquement pendant les vacances scolaires.

Les élèves doivent disposer d'un piano acoustique pour leur travail personnel.

En cas de litige, les Tribunaux Ordinaires du canton de Vaud sont compétents.

Date : .....

Signature : .....

Anne HÜBSCHER



[www.pianitude.ch](http://www.pianitude.ch)

6 Rue du Vieux-Marché - 1260 Nyon t 022 -361 69 07 @ info@pianitude.ch